



# Qualibat n° 8413 Installations thermiques bois énergie (technicité supérieure)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

## Délivré par :

QUALIBAT (certification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

## Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction spécialisées dans les installations thermiques bois énergie

## Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certification 8413 : Installations thermiques bois énergie (technicité supérieure) Entreprise qui, possédant un bureau d'études ou faisant appel à un bureau d'études extérieur, conçoit et réalise les installations de chaudières automatiques et de petits réseaux de chaleur (jusqu'à 250 kW) avec stockage. Les combustibles solides utilisés peuvent être sous toutes les formes : bois déchiqueté, granulés, bûchettes, bois reconstitué, déchets de bois normalisé (hors écorces et déchets de scierie). L'entreprise maîtrise parfaitement les opérations suivantes : stockage, transfert, combustion bois, complément, décentrage, évacuation des produits de la combustion et traitement des fumées, réglages de l'ensemble, pilotage GTC, etc. L'entreprise réalise l'ensemble des prestations suivantes : - la mise en place du silo de stockage, de l'appareil de production et des distributions de chauffage et d'eau chaude sanitaire, - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement de cette installation, les canalisations de toute nature et les travaux d'isolation acoustique et thermique y afférents, - le raccordement, la mise au point des systèmes de régulation correspondant aux installations thermiques bois énergie, - les travaux de fumisterie nécessaires et le raccordement à l'appareil de production. Ces installations peuvent être combinées avec tout type de générateurs utilisant tout type d'énergie (gaz, fioul, électricité, etc.).

## Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

### Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel pour l'attribution et le suivi d'une certification dans le domaine des installations thermiques bois énergie. Article 16 Arrêté du 23 juin 1978 ; Règlement concernant les ERP : Articles CH8, 47 et 48 ; PE 20 et 21 ; Arrêté du 22 déc. 1969 ; Règlement sanitaire départemental ; Décret 2006-592 du 24 mai 2006 ; Arrêté du 24 mai 2006 ; DTU 24.1 ; DTU 24.2 ; DTU 45.2 ; DTU 60.5 ; DTU 65.9 ; DTU 65.10 ; DTU 65.11 ; DTU 65.14 ; NF EN 13384-1 et NF EN 13384-2.

Dossier	Demande de certification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers Documents et justificatifs à fournir définis dans le référentiel spécifique.
Examen	Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat. Puis examen par un rapporteur membre de la commission.
Audit	Audit documentaire + Après recevabilité, audit initial : audit in situ "Siège" et audit in situ "Chantier". Rapport d'audit transmis au secrétariat technique, puis remis à un rapporteur membre de la commission d'examen.
Modalités de décision d'attribution	Décision par la commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux").
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences Audit de contrôle
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2020.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)